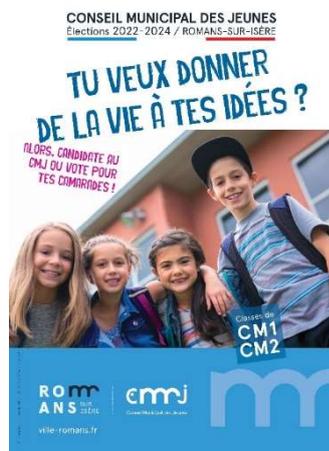


## Election d'un nouveau conseil municipal des jeunes

Les écoliers romanais de CM1 et de CM2 sont appelés, ce jeudi 8 décembre, à voter pour élire leurs 39 représentants. Issus de l'ensemble des écoles publiques et privées de la ville. Ces derniers siègeront lors des deux prochaines années au sein du Conseil municipal des jeunes (CMJ).



Les élections du nouveau Conseil municipal des jeunes ont été organisées par la Ville de Romans, en partenariat avec les équipes enseignantes, ce jeudi 8 décembre, sur le temps scolaire. Elles s'adressaient à **tous les élèves de CM1 et de CM2 des écoles publiques et privées de Romans, qu'ils habitent ou non la commune.**

Au préalable, soit du 7 au 18 novembre, le service Enfance-Jeunesse de la Ville s'est rendu dans toutes les écoles de Romans, afin de présenter aux directeurs, aux enseignants et aux élèves concernés les objectifs du CMJ, son fonctionnement et son mode d'élection.

En parallèle, une information a été faite aux parents d'élèves, via le carnet de liaison de leur(s) enfant(s), dans laquelle était jointe une fiche de candidature.

Sur cette fiche, l'enfant désireux de se porter candidat, devait indiquer son état civil, ses motivations ainsi que son programme. En retournant cette fiche à son enseignant, avec l'autorisation de ses parents, il s'engageait à participer régulièrement aux activités du conseil municipal pendant toute la durée du mandat.

Cette année, le nombre de candidats est de 146, répartis dans 12 écoles : 10 écoles publiques (Les Arnauds, les Balmes, Jacquemart, Langevin, Aubrac, Rostand, Saint-Exupéry, Saint-Just, Jean-Monin et la Pierrotte) et 2 écoles privées (Saint-Yves et Notre-Dame des Champs).

Le programme de chacun des candidats a été affiché sur les panneaux destinés à cet effet dans son école. Les thématiques qui reviennent le plus fréquemment sont : la sécurité aux abords des écoles, l'aménagement des parcs et la lutte contre la pauvreté.



Edwige Arnaud, élue déléguée à l'Education explique l'étape de l'émargement.



Vote sous l'œil attentif du président du « bureau de vote » à l'école Jean-Rostand

Le jour J, la Ville met à disposition de chaque école participante tout le matériel nécessaire, afin que les enfants soient mis en situation réelle d'élection : bulletins de vote, isolements, urnes, liste d'émargement... Ils seront un peu plus de 700, ce jeudi 8 décembre, à s'exprimer. Le vote se fait à bulletin secret.

Chaque bureau de vote est présidé par un adulte (élu, enseignant ou agent de la Ville). Des enfants électeurs pourront tenir le bureau de vote à ses côtés en qualité d'assesseur. Ils auront également la possibilité de participer au dépouillement, au sein de leur établissement, en qualité de scrutateur.

L'installation du nouveau CMJ aura lieu en séance publique, en présence du maire de Romans, Marie-Hélène Thoraval, le 12 janvier 2023. Ses membres devraient faire leur première sortie officielle à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire et de son Conseil municipal, le 19 janvier 2023.

## Paroles d'élus

---

**Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans** - « *Engagée avec l'UNICEF depuis 2021 dans une démarche « Ville amie des enfants », la ville souhaite vivement s'appuyer sur cette jeune génération, sur ses idées et sa motivation pour continuer à améliorer leur cadre de vie, préparer la ville de demain et répondre aux forts enjeux environnementaux que la crise énergétique et climatique nous impose* »

**Edwige Arnaud, adjointe déléguée à l'Éducation, aux Familles, à la Jeunesse et à la Prévention** - « *Le renouvellement du CMJ s'inscrit pleinement dans cette volonté, en permettant à ces jeunes de porter concrètement des projets, et participe à leur apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. Grâce aux animateurs de la Direction Éducation et Famille, le CMJ bénéficie d'un accompagnement pédagogique et d'un encadrement tout au long de son mandat.* »

## Les objectifs

---

Le conseil municipal des jeunes constitue un véritable lieu d'apprentissage de la démocratie participative, de la responsabilité citoyenne et de l'autonomie.

### • Les objectifs généraux

- Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté de l'enfant en lui permettant de vivre une aventure civique en menant des actions concrètes pour les autres.
- Donner aux enfants de Romans-sur-Isère par le biais d'une représentation la plus démocratique possible, le cadre idéal, pour qu'ils puissent s'exprimer, émettre des avis, être écoutés, faire des propositions.
- Favoriser un "Droit de parole" aux enfants.
- Permettre aux jeunes élus d'être consultés par leurs aînés : les conseillers «adultes» sur des projets les concernant.
- Institutionnaliser la place de l'enfant dans la cité.

Il s'agit de permettre aux enfants de participer à la vie sociale et civique

- **Les objectifs pédagogiques**

- Permettre aux enfants de prendre conscience de leur appartenance à un groupe, une collectivité en leur permettant d'agir concrètement avec des élus adultes, des enseignants, des présidents d'associations...
- Apprendre à exprimer ses idées et à être porteur des idées d'un groupe, partager ses opinions avec celles des autres.
- Apprendre à monter des projets, à se fixer des priorités en respectant un cadre défini (temporalité, partenaires, budget...).
- Apprendre à travailler ensemble dans l'intérêt des jeunes de la Ville.
- Faire découvrir le rôle des associations et institutions dans la vie de la cité.

- **Les objectifs opérationnels**

- Donner aux enfants un lieu d'échanges, de dialogues et la possibilité de pouvoir s'imprégner des connaissances en matières institutionnelles, citoyennes...
- Mettre en place des projets rassemblant les enfants et différents partenaires.
- Être un membre actif de la Ville en participant aux événementiels organisés sous l'égide du Maire (commémorations, cérémonies des vœux, ...)
- Faire participer activement les enfants aux manifestations locales de manière à les impliquer de façon concrète à la vie de la cité.